

LE PROJET ASSOCIATIF 2025-2030



Sommaire

PRÉAMBULE	3
MOT DU PRÉSIDENT	7
01. NOS VALEURS	8
Laïcité	
Citoyenneté	
Solidarité	
02. NOS PRINCIPES D'ACTION	14
L'Autodétermination : un engagement central	
La Bientraitance comme une évidence	
Une volonté, une exigence : l'Éthique	
03. NOS AMBITIONS	21
Une Fédération attractive et responsable	
Enrichissement de l'offre pour des accompagnements de qualité et innovants	
Vers un environnement inclusif : un écosystème vertueux pour une société inclusive	
04. UN RÉSEAU ENGAGÉ	32
Engagement militant	
Un réseau gestionnaire responsable	
Un réseau collaboratif et complémentaire	

PRÉAMBULE

Mouvement citoyen depuis plus de 60 ans, l'APAJH milite pour la citoyenneté pleine et entière des personnes en situation de handicap et des personnes les plus vulnérables d'où qu'elles viennent et quel que soit leur vécu.

Les principes républicains - Liberté, Égalité, Fraternité - sont intégrés dans toutes les initiatives de l'APAJH, qu'il s'agisse de plaidoyer, de sensibilisation ou de prestations directes auprès des personnes accompagnées. Ils guident l'association dans sa mission de promouvoir une société plus juste et équitable pour tous.

Il s'appuie sur les associations, membres adhérentes et affiliées pour prôner ses valeurs fondamentales, valeurs universelles à une société solidaire et inclusive :



Laïcité : Un pilier du vivre-ensemble

Citoyenneté : Les mêmes droits et devoirs pour chacun

Solidarité nationale : L'accompagnement du handicap et de la vulnérabilité est une responsabilité collective qui engage toute la société.

Forte de ces valeurs, l'APAJH milite pour une société plus inclusive, solidaire, responsable, et respectueuse des différences où chaque personne peut exercer pleinement ses droits et participer activement à la vie sociale.

- ⌚ **1962** • Naissance de l'APAJH : L'utopie des pionniers
- ⌚ **1965** • Création du 1^{er} établissement APAJH à Pépieux dans l'Aude
- ⌚ **1976** • Congrès de Guéret : Un mouvement rassemblé et fédéré
- ⌚ **1978** • Congrès d'Arras : Mêmes droits pour tous
- ⌚ **1983** • Congrès de Grenoble : Égale dignité
- ⌚ **1987** • Congrès de Rezé : Prendre en compte l'avancée en âge des personnes en situation de handicap
- ⌚ **1989** • Congrès de Bordeaux - Mérignac : Des droits du citoyen au droit à la citoyenneté
- ⌚ **1997** • Congrès de La Roche-sur-Yon : Valeurs républicaines
- ⌚ **2001** • Congrès de Limoges : Qualité de l'accompagnement, primauté de la personne et coresponsabilité
- ⌚ **2006** • Congrès d'Ax-les-Thermes : Approche solidaire et collective
- ⌚ **2010** • Congrès de Saint-Brieuc : Gouvernance et territoires
- ⌚ **2011** • Congrès de Lyon : Société inclusive
- ⌚ **2014** • Congrès de Paris : Accessibilité Universelle
- ⌚ **2016** • Congrès de Guéret : Les 10 engagements et combat pour la laïcité
- ⌚ **2018** • Congrès de Narbonne : Société inclusive, nos revendications pour un réel parcours inclusif
- ⌚ **2021** • Congrès d'Arcachon : Chez moi, c'est mon choix ! Habiter, un marqueur de dignité et de citoyenneté
- ⌚ **2023** • Congrès de Lille : Autodétermination : Choisir ma vie de citoyen, c'est mon droit, c'est ma liberté !

Le mouvement APAJH s'est mis en ordre de marche pour relever les défis formalisés dans le précédent projet associatif : **la primauté de la personne, le respect du projet de vie, la continuité des parcours, l'accompagnement des aidants, la pair-aidance, l'inclusion de tous et l'accès à tout avec tous.**

Parmi les actions et pratiques notables qui ont permis de décliner de manière opérationnelle les objectifs que l'APAJH s'était fixés :

→ **La mise en œuvre des 10 engagements fédéraux**, notamment l'inconditionnalité de l'accueil avec l'implication des professionnels dans les Plans d'Accompagnement Globaux (PAG),

- **La réflexion et l'accompagnement au changement des pratiques professionnelles** sur les enjeux actuels : l'Autodétermination, le Dossier de l'Usager Informatisé, l'accompagnement des situations complexes,
- **L'accès à l'information développé grâce au FALC,**
- **La participation active plus importante des personnes accompagnées** dans les groupes de travail,
- **Des projets de développement pour répondre à des besoins non satisfaits** : comme le SESSAD pro, les GEM, les équipes mobiles spécifiques polyhandicap, les unités résidentielles pour personnes autistes sévères, et les services d'accompagnement mobile et comportemental spécialisé (SACS), le développement des unités d'enseignements autisme,
- **Des nouvelles organisations** : des fonctionnements en pôle, en dispositif intégré ou en plateforme favorisant la continuité des parcours avec une coordination renforcée,
- **La mise en place des Comités Locaux d'Éthique (CLÉ).**

Malgré ces réussites notables, de nouveaux enjeux et défis attendent nos structures sociales, médico-sociales et sanitaires. Avec ce nouveau projet associatif, l'APAJH s'engage à asseoir fermement le principe d'Autodétermination des personnes accompagnées avec le développement, notamment, de la pair-aidance et l'émergence de nouveaux rôles dans leur accompagnement.

L'APAJH met un point d'honneur à intégrer **la Responsabilité Sociale et Environnementale dans ses actions, en se concentrant sur l'attractivité des métiers, le militantisme**, et les initiatives environnementales, afin de concevoir un environnement inclusif et durable pour tous.

L'APAJH s'engage également à développer des pratiques novatrices et à encourager la créativité pour répondre aux souhaits et besoins évolutifs des personnes accompagnées.

Le projet associatif, élaboré grâce à la participation des militants, des administrateurs, des personnes accompagnées elles-mêmes et des professionnels exprime **le sens de l'engagement et les valeurs** communes mobilisatrices.

Il exprime le contexte global des objectifs à atteindre. Il indique les orientations stratégiques de l'APAJH pour les personnes en situation de handicap pour 2025-2030.

Ce quinquennat s'inscrit dans la perspective de **l'enrichissement de l'offre de services, dans la nécessité de promouvoir le pouvoir d'agir** des personnes, dans l'obligation de mettre en avant la **Responsabilité Sociale et Environnementale de l'APAJH**. Il met l'accent sur les démarches inclusives à tous les âges de la vie, en utilisant une variété de dispositifs pour faire évoluer l'ensemble des structures médico-sociales, sociales et sanitaires.

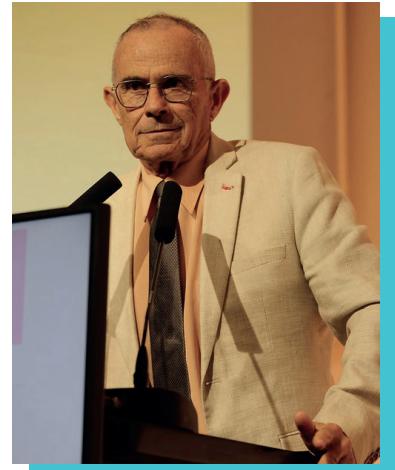
Il est le socle de référence pour les projets des établissements et services.

Il est le cadre de référence de l'action des militants et des professionnels de l'APAJH.

Le mot du Président

NOTRE PROJET ASSOCIATIF : UNE AMBITION COLLECTIVE UNANIME

Suite à notre Congrès national de Lille de juin 2023, j'ai installé en décembre 2023 un Comité national de pilotage, sous la houlette du vice-président délégué, Jean-Claude Rouanet, avec pour objectif d'animer les travaux collectifs pour l'élaboration de notre projet associatif 2025-2030 avec une échéance pour l'adoption, notre Congrès national de juin 2025.



En cette fin août 2025, nous pouvons écrire, mission accomplie !

Effectivement, le samedi 14 juin, les délégués des associations départementales, réunis en Congrès national à Paris-Bercy ont voté à l'unanimité notre nouveau projet associatif fédéral 2025-2030.

Ce texte, engagé et ambitieux suit.

Dans les associations départementales, les établissements et services, les Conseils de la Vie Sociale, les Conférences de Territoires, les réunions de Bureau national et de Conseil d'administration national, les ateliers des Congrès nationaux de juin 2024 et 2025, toutes et tous se sont mis au travail.

Des dizaines et des dizaines de réunions !

Des centaines de contributeurs !

Personnes en situation de handicap, familles, militants bénévoles, collaborateurs, amis de l'APAJH, chacune et chacun, à sa place, a participé.

Et la copie est belle !

Unanimement adopté notre Projet associatif 2025-2030 trace la route pour les cinq années à venir.

Et bien campé sur ses deux jambes

- l'autodétermination validée elle aussi unanimement lors de notre Congrès national de Lille de juin 2023,
- et notre responsabilité sociétale et environnementale.

A quelques jours de la rentrée scolaire, dans un environnement politique incertain, avec détermination, il nous appartient maintenant de le faire vivre sur le terrain, partout, dans les associations fédérées, les établissements et services.

Et cela dans l'intérêt des personnes en situation de handicap, quels que soient le handicap ou l'âge, et cela sur l'ensemble des territoires de la République.

Notre projet associatif 2025-2030, voté unanimement par les délégués des associations départementales fédérées est une magnifique victoire collective fondée sur le travail, le respect de l'autre, la confiance et l'ambition partagée.

Pour les plus vulnérables, les sans-voix, les plus faibles !

Pour le Droit pour toutes et tous !

Notre seule et unique ambition !

Pour une société plus juste, solidaire et laïque !

Jean-Louis GARCIA
Président de la Fédération APAJH
27 août 2025

01.

NOS VALEURS

L'APAJH place le respect de chaque personne au cœur de ses valeurs.

Consciente des spécificités liées à chaque type de handicap, elle affirme la reconnaissance pleine et entière de l'égale humanité, dignité et citoyenneté de chacun, au-delà des différences.

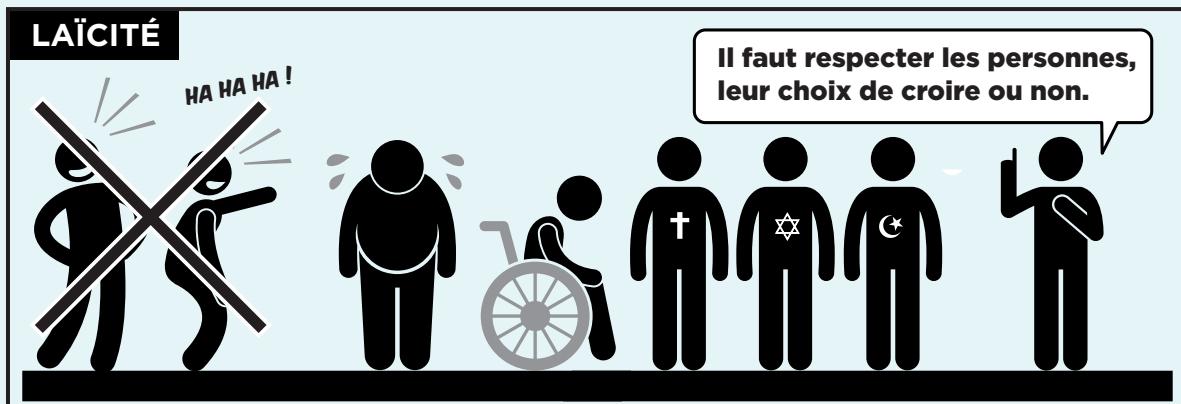
Laïcité

La laïcité est une valeur fondamentale et fondatrice de l'APAJH.

L'APAJH est née des militants de l'école pour tous, dans l'enseignement public et laïque. Elle inscrit depuis toujours son action en référence à cette appartenance et reste et demeure résolument laïque.

Pour l'APAJH, la laïcité est bien plus qu'un principe de neutralité religieuse. C'est une exigence qui garantit l'égalité de traitement pour tous, notamment dans l'accès aux droits fondamentaux comme l'accès à l'éducation, au travail, à la santé, aux loisirs, au sport, à la culture, à l'habitat, à la citoyenneté, à la vie affective, intime et sexuelle.

Cette vision de la laïcité rejoint celle de l'école républicaine dans laquelle l'éducation doit permettre à chacun de s'émanciper, de développer un esprit critique et de s'intégrer pleinement à la vie citoyenne. L'APAJH a toujours été et demeure guidée par la conviction que les valeurs qui l'animent sont intrinsèquement liées à son action tant au sein de nos instances de gouvernance associative que dans nos différentes structures.



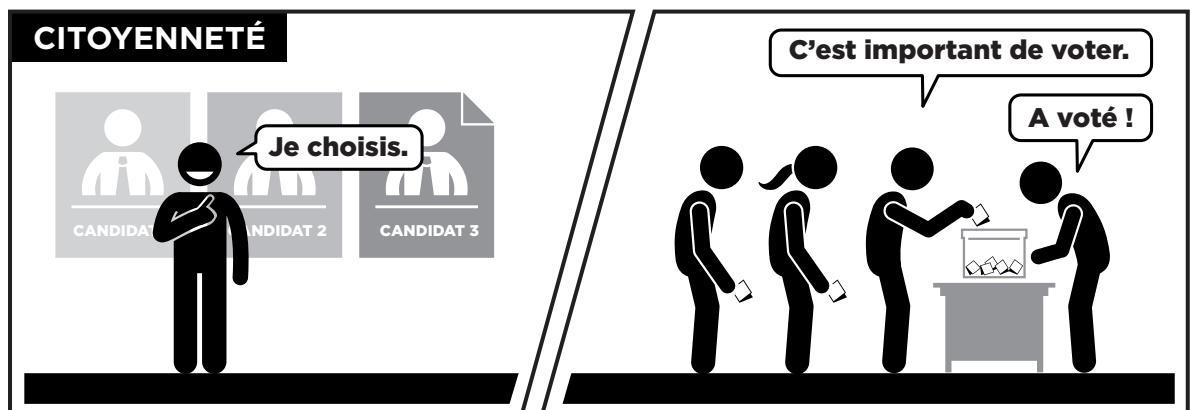
Cette valeur est essentielle pour notre cohésion collective, pour le modèle de société auquel nous aspirons, du faire et du vivre-ensemble.

Il nous appartient par un positionnement clair légitimé par l'inscription de nos actions en délégation d'une « mission de service public » de réaffirmer que les principes de neutralité et de laïcité du service public sont également applicables dans notre organisation de droit privé. La vigilance de tous s'impose à l'égard de toute sollicitation qui conduirait au « droit » acquis, particulier, prévalant sur le droit républicain, socle d'ancrage de l'APAJH.

C'est dans un équilibre de ces principes fondamentaux que sera arbitrée la question de la laïcité et celle de l'Autodétermination qui ne sauraient s'opposer. Si nos principes sont clairs et cohérents, ils exigeront le respect de la liberté des autres dans les mêmes termes, le respect de chacun dans ses spécificités et la reconnaissance de ses différences.

Citoyenneté

La personne en situation de handicap est citoyenne. Réaffirmer la primauté de la personne implique le respect de sa personnalité, de sa façon de vivre, de ses différences et des liens qu'elle entretient avec son environnement. C'est également miser sur ses capacités, tenir compte de son point de vue, favoriser sa participation et celle de ses proches dans nos instances de gouvernance. Cette orientation suppose enfin sa participation dans les décisions qui la concernent, la prise en considération de l'ensemble de ses envies, de ses besoins ainsi que le respect de ses droits.



L'APAJH est un mouvement de citoyens engagés dans la défense des intérêts des personnes en situation de handicap. A ce titre, elle considère que la personne en situation de handicap doit pouvoir tout au long de sa vie et dans tous ses aspects, exercer sa pleine et entière citoyenneté. Chaque personne a la capacité d'agir sur la société.

L'APAJH accompagne les personnes au quotidien au sein de ses établissements et services afin qu'elles puissent exercer leur pleine citoyenneté et défend l'idée que la personne en situation de handicap doit pouvoir être une personne suffisamment éclairée afin de pouvoir développer son pouvoir d'agir et ainsi s'autodéterminer dans ses choix de vie.

L'APAJH réaffirme également que la citoyenneté est constitutive de droits et de devoirs mais que la société doit garantir à tous ses membres et aux plus vulnérables d'entre eux, un égal accès à l'ensemble des services qu'elle dispense pour que cette citoyenneté soit effective.

L'APAJH défend dans cette perspective l'idée de l'accessibilité universelle dans une société nécessairement inclusive.

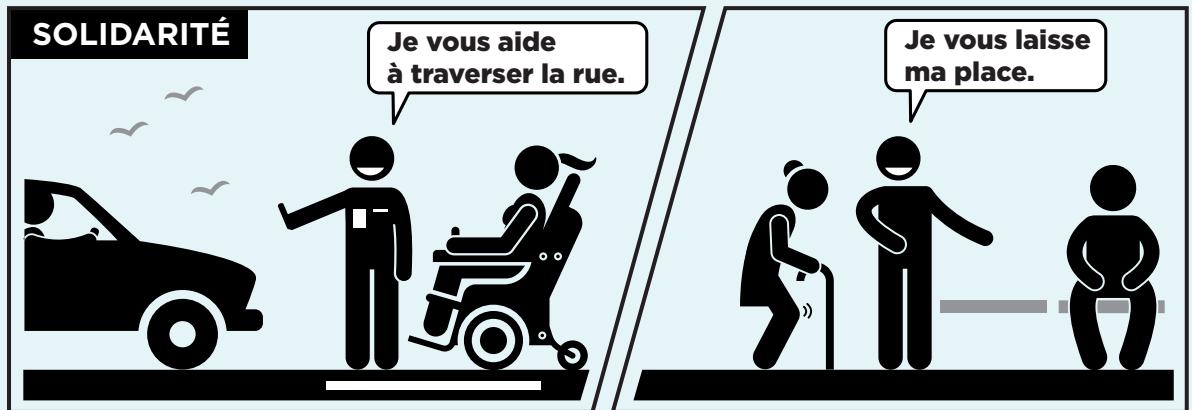
Pour l'APAJH, chacun devrait, quelle que soit sa condition, être légitataire de ce que la société a de meilleur et de plus noble. Personne ne doit avoir le monopole de prêter, de donner ou de refuser ce qui appartient à tous. Défendre cette idée de l'accessibilité universelle dans une société inclusive, c'est promouvoir une société en principe sans privilège ni exclusion.

Solidarité

L'APAJH en tant qu'association de l'Economie Sociale et Solidaire est une organisation à but non lucratif. Elle s'inscrit ainsi dans le champ de la solidarité et considère, depuis son origine, que les questions liées au handicap ou aux vulnérabilités relèvent de la solidarité de la collectivité nationale.

Elle définit cette approche solidaire et collective fondée sur la solidarité nationale, indispensable à la cohésion sociale.

Elle considère que les compensations mises en œuvre pour permettre à la personne en situation de handicap de vivre une vie



digne et entière doivent être solidarisées et accessibles, quelle que soit sa condition.

La fraternité républicaine doit prendre en compte les besoins spécifiques de chacun et notamment ceux des plus vulnérables.

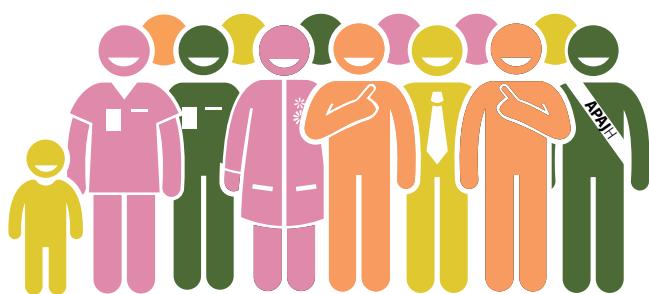
L'APAJH défend une société solidaire, respectueuse et bienveillante où le questionnement éthique est constamment recherché. Consciente qu'elle agit dans un environnement marchand et concurrentiel, elle s'emploie néanmoins à une gestion qui respecte les principes de l'économie sociale et solidaire.

La solidarité implique un sentiment de responsabilité, c'est un devoir moral. Être solidaire, c'est aussi agir concrètement, pour développer des réponses en adéquation avec les souhaits des personnes et leurs besoins évalués.

Les valeurs de l'association : laïcité, citoyenneté, et solidarité doivent imprégner au quotidien le fonctionnement des structures et être partagées avec les personnes accompagnées.

Nos engagements

- **Rendre chaque personne capable d'exercer pleinement sa citoyenneté en devenant un citoyen éclairé.** Promouvoir le respect des droits et des devoirs de chaque individu accompagné, en veillant à ce que chacun soit informé de ses droits et responsabilités en tant que citoyen. Les professionnels doivent faciliter l'expression individuelle et collective.
- **Inscrire dans les projets d'établissement les modalités du respect de la laïcité au sein des structures** (respect des opinions et des croyances de chacun). Se former régulièrement sur les principes de la laïcité, ainsi que sur les droits et devoirs de chacun.
- **L'APAJH poursuit son action pour interpeller les pouvoirs publics et notamment :**
 - Assumer son rôle politique au niveau régional, national et européen : influencer les décisions politiques et représenter les intérêts des personnes en situation de handicap et de leurs familles.
 - Faire évoluer les politiques publiques : proposer des évolutions et des améliorations pour adapter les politiques publiques aux souhaits et besoins des personnes accompagnées.
 - Faire évoluer la société : contribuer à des changements sociaux positifs en promouvant l'inclusion et l'égalité.
 - Soutenir et dynamiser les projets et initiatives du réseau APAJH, en développant des idées novatrices.



02.

NOS PRINCIPES D'ACTION

L'Autodétermination

un engagement central

Au sein de l'APAJH, l'Autodétermination est bien plus qu'une ambition : c'est le fondement de notre projet. Ce principe, consacré lors du Congrès de la Fédération le 17 juin 2023 à Lille, repose sur une conviction forte : chaque personne en situation de handicap dispose d'un potentiel d'autonomie qui peut être révélé et renforcé par un accompagnement adapté et attentif. Notre engagement consiste à écouter, entendre et accompagner ces personnes afin qu'elles puissent pleinement s'épanouir en tant que citoyennes et actrices de leur propre vie.

Une approche globale de l'Autodétermination

L'Autodétermination ne se limite pas à des choix individuels : elle repose sur une organisation et des pratiques qui placent la personne comme actrice principale de chaque décision. Les établissements et services doivent être structurés pour encourager et soutenir les aspirations de chacun.

Cela signifie que l'accompagnement se conçoit en collaboration et avec la participation directe des personnes concernées. En les impliquant pleinement dans les décisions qui les touchent, nous les aidons à devenir actrices de leur propre vie, tout en respectant leurs droits et en soutenant leur épanouissement personnel.

Une organisation des accompagnements repensée

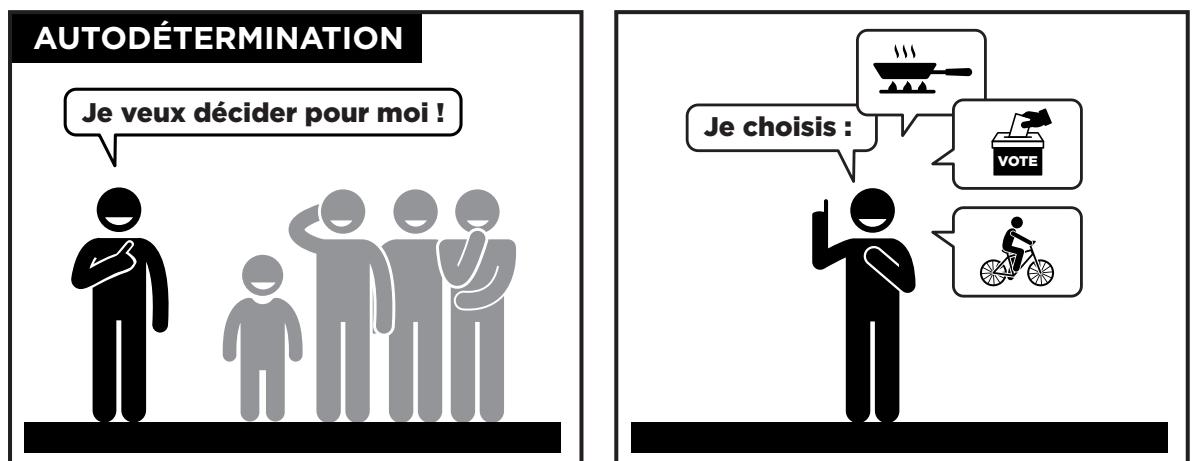
Pour rendre l'Autodétermination effective, il est indispensable de transformer la manière dont les accompagnements sont pensés et réalisés. Les décisions concernant les personnes en situation de handicap ne doivent plus être prises par les professionnels, les familles, les proches aidants ou les tuteurs, mais en co-construction avec elles.

Cette transformation repose sur une implication active des personnes accompagnées dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de leur projet personnalisé d'accompagnement. Cet outil devient un puissant levier d'expression et de décision, reflétant pleinement leurs attentes et leurs choix de vie.

Une posture adaptée et un environnement favorable à l'autodétermination

Accompagner l'Autodétermination repose sur une évolution des postures des professionnels, des familles, des proches aidants, des tuteurs, des personnes de confiance, des militants qui doivent tous aider à l'expression, être à l'écoute et accompagner les choix des personnes.

Tous les acteurs doivent adopter un rôle de facilitateur, en soutenant les personnes dans leurs choix et parcours de vie. Ce changement passe par une relation fondée sur la confiance, l'écoute bienveillante et le respect des aspirations de chacun. L'accompagnement doit être dépourvu de préjugés pour rester adapté aux souhaits et besoins réels des personnes concernées.



La personne doit disposer d'outils de communication lui permettant d'exprimer ses attentes : communication alternative et améliorée (CAA), langue des signes françaises (LSF), ...

Les établissements doivent adopter une gestion participative, où les décisions se construisent collectivement, au quotidien, avec les personnes concernées. Les familles, les proches aidants et les tuteurs, tout comme les professionnels, jouent un rôle essentiel en soutenant les choix de leurs proches sans les imposer. Cette

dynamique collaborative crée un cadre où l'Autodétermination est pleinement reconnue et soutenue.

Vers une nouvelle dynamique organisationnelle

Le projet fédéral pour les cinq années à venir inscrit l'Autodétermination comme un axe central de l'évolution de nos pratiques et de nos structures. Cette dynamique ne vise pas à remplacer les engagements précédents, mais à les enrichir en plaçant au premier plan la capacité de chacun à exercer ses choix.

Pour atteindre cet objectif, il est essentiel de mettre en place une organisation optimale et rigoureuse. Cela implique de revoir les organisations afin de créer un cadre où les personnes accompagnées, les familles, les proches aidants et les professionnels peuvent agir en harmonie. Ce renouvellement culturel s'appuie sur une reconnaissance des potentialités individuelles et sur un accompagnement adapté, visant à renforcer l'inclusion, l'autonomie et la participation active de chacun.

En mettant l'Autodétermination au cœur de notre action, nous affirmons notre ambition d'une société plus juste et inclusive.

La Bientraitance comme une évidence

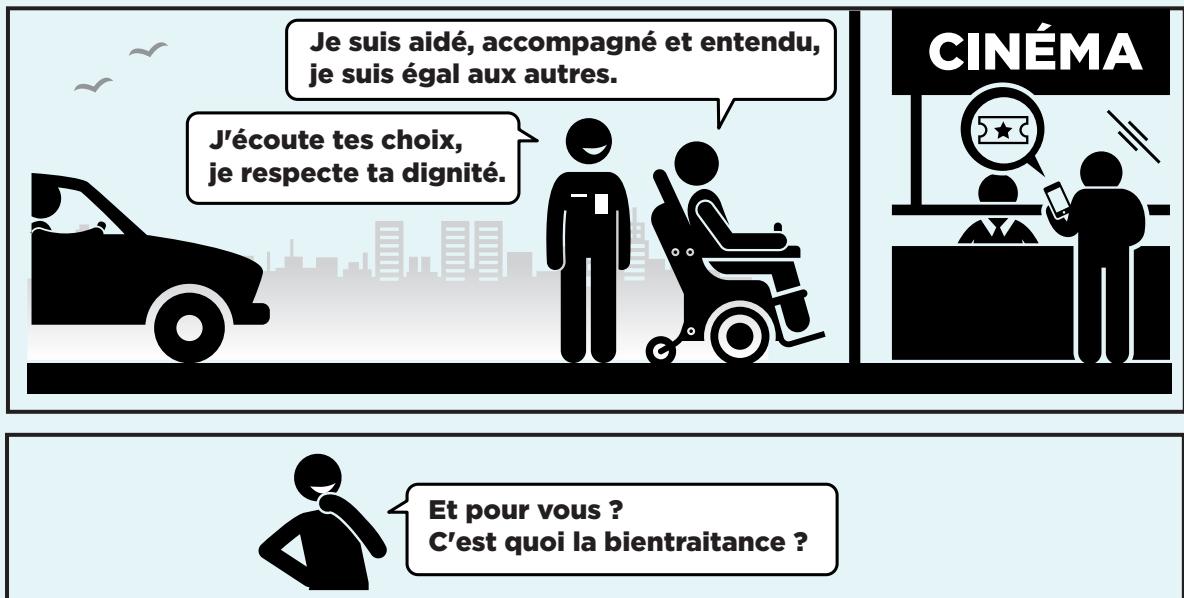
Les valeurs fondamentales de l'APAJH ainsi que son engagement militant et gestionnaire ont pour **seule finalité, la bientraitance des personnes en situation de handicap**, c'est-à-dire la promotion de leur bien-être, par la recherche continue de la meilleure réponse possible à un besoin identifié, à un moment donné (définition de la Haute Autorité de Santé).

L'exigence pour l'APAJH, depuis la gouvernance jusqu'aux salariés à qui revient la responsabilité quotidienne de répondre aux attentes des personnes et aux besoins évalués, est donc de concourir, tant dans les actes que dans l'intention, à un accompagnement bientraitant.

L'axe prioritaire de la bientraitance est sans aucun doute la reconnaissance de la personne accompagnée dans ses droits fondamentaux et sa capacité de décision et participation. De ceci découle tout le reste : la qualité relationnelle, la qualité des pratiques, l'engagement total contre la maltraitance...

La bientraitance n'est jamais un point d'arrivée définitif, mais une dynamique perpétuelle. La « recherche continue » de la meilleure réponse qui est alors possible. Demain la meilleure réponse pourra être autre. Et pour le déterminer, il faut remettre en question la pratique, les certitudes et parfois les règles de toujours, pour redonner du sens. La bientraitance exige donc une pratique nourrie par une démarche de réflexion éthique.

L'éthique est un moyen de la bientraitance.



Une volonté, une exigence : l'Éthique

L'éthique est une forme de pensée qui, au-delà de la morale, permet de raisonner sur les fondements du bien et du mal, les valeurs et les jugements moraux. Elle se distingue de la morale car elle n'a pas son caractère absolu. Elle n'édicte pas de principes à visée universelle mais elle invite plutôt au questionnement et l'on adhère librement à ses principes singuliers et relatifs. Elle est à la fois un engagement et un questionnement :

- L'éthique est un engagement de l'APAJH, elle vise à déterminer l'action dans l'intérêt supérieur des personnes accompagnées, en tenant compte des contraintes propres aux situations individuelles et collectives.
- L'éthique est aussi un questionnement, de chacun, né d'une contradiction entre des valeurs, des règles de fonctionnement, des volontés individuelles, des lois etc. L'éthique aborde toujours des situations qui sont en zone floue, où pencher d'un côté, heurtera l'autre.

L'éthique en premier lieu, permet à l'APAJH de (re)chercher les fondements raisonnables de sa doctrine et les actions qu'elle entend mettre en œuvre pour la traduire au quotidien.

Elle engage en second lieu tous les acteurs de la Fédération - bénévoles et salariés - à s'inscrire dans une dynamique de réflexion argumentée pour agir. Cette exigence implique de recourir régulièrement, collectivement et individuellement, à une prise de recul, un questionnement, un doute constructif, afin de rechercher le sens (la signification) et donner la direction.



Nos engagements

Ces principes d'action incarnent une vision humaniste d'une société inclusive, où chacun peut vivre selon ses aspirations et ses choix. Il est essentiel pour l'APAJH de décliner la feuille de route sur l'Autodétermination avec des actions fortes comme :

- ➲ Repenser le recueil des souhaits et attentes des personnes accompagnées. Un changement de culture est nécessaire pour ne plus imposer notre vision de « ce qui est bien pour », mais pour être à l'écoute, apporter un soutien aux personnes et co-construire avec elles leur accompagnement en fonction de leurs aspirations et besoins.
- ➲ Impliquer les personnes accompagnées, les soutenir, les aider dans toutes les étapes de la prise de décision, de l'élaboration à la mise en œuvre et à l'évaluation des projets personnalisés d'accompagnement. Évaluer et réajuster régulièrement pour s'assurer que les pratiques respectent et favorisent l'autodétermination.
- ➲ Reconnaître et développer la pair-aidance sous toutes ses formes, qui se révèle être un levier essentiel dans cette dynamique. Un accompagnement par des pairs ayant vécu des expériences similaires favorise un climat de confiance et d'encouragement, permettant à chacun de développer son autonomie.
- ➲ Créer un environnement favorable, avec des espaces de dialogue, d'information, de formation et d'analyse de la pratique professionnelle. Ces espaces permettront à tous les acteurs - familles, proches aidants, tuteurs, professionnels et personnes accompagnées, militants - de comprendre les enjeux et de s'engager pleinement dans cette dynamique inclusive.
- ➲ Poursuivre le déploiement des Comités Locaux d'Éthique sur tout le territoire. La mise en place de ces comités sur toute la France est le premier outil de diffusion de la culture de réflexion éthique. D'autres actions sont à déployer au sein des établissements, pour une meilleure appropriation par les équipes et un réflexe éthique institutionnalisé.
- ➲ Déployer la stratégie Bientraitance APAJH pour garantir le bien-être et le respect des droits des personnes.

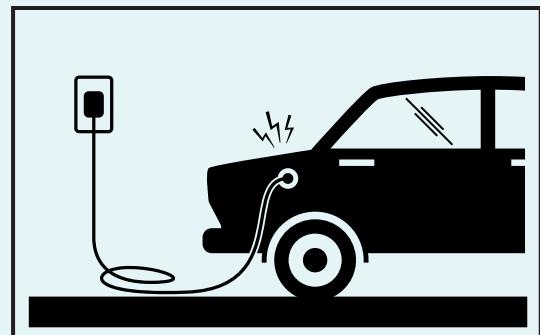
03.

NOS AMBITIONS

Une Fédération attractive et responsable

L'APAJH s'inscrit dans le champ de l'économie sociale et solidaire.

Les préoccupations sociales, sociétales et environnementales doivent être l'affaire de tous, plus aucun acteur économique ou social ne peut faire l'impasse.



La RSE revêt une importance significative pour les établissements sociaux et médico-sociaux. En raison de leur rôle dans la société et leur objet social, les structures de ce secteur doivent s'engager à fournir des accompagnements et soins de qualité, à respecter l'environnement, à promouvoir la santé et le bien-être des personnes accompagnées, et à adopter des pratiques éthiques et durables. La RSE dans ce contexte implique souvent une gestion responsable des ressources, une transparence dans les actions et une implication sociale auprès des parties prenantes.

Dans un secteur confronté à des défis de recrutement, la RSE est un pilier essentiel pour assurer le bien-être des professionnels, et renforcer leur sentiment de sécurité. L'APAJH doit créer un environnement de travail où chaque individu se sent valorisé et reconnu. La reconnaissance et la valorisation des employés passent par des actions concrètes telles que des opportunités de développement professionnel et un dialogue social ouvert et bienveillant. En agissant avec bienveillance, une culture de confiance et de respect mutuel est instaurée.

Pour sécuriser les équipes face à un taux important de renouvellement des professionnels, il est nécessaire de mettre en place des stratégies de fidélisation efficaces. Cela inclut des politiques de formation continue et des conditions de travail attractives. En intégrant ces éléments dans leur démarche RSE, l'APAJH peut non seulement améliorer la satisfaction et la fidélité des professionnels, mais aussi renforcer son engagement et son efficience. L'APAJH est convaincue que la qualité des accompagnements passe par la qualité de vie au travail : des professionnels épanouis et bien dans leur environnement de travail contribuent de manière significative à la qualité des accompagnements.

S'ENGAGER DANS UNE DÉMARCHE RSE

- C'est attirer de nouveaux militants autour d'un projet fédérateur et attractif,
- C'est attirer de nouveaux collaborateurs dans un contexte de manque d'attractivité des métiers du soin et de l'accompagnement,
- C'est améliorer la qualité de vie au travail à tous les postes,
- C'est réduire l'impact environnemental de nos établissements afin de préserver notre planète.
- C'est s'engager dans des pratiques responsables et durables dans notre organisation.

Le pilotage de la démarche nécessite un engagement de tous à la RSE (de la gouvernance à la dirigeance). Cela concerne tous les niveaux de l'APAJH.

Nos engagements

Sur la démarche RSE, on peut décliner les deux axes majeurs, social et environnemental, en actions suivantes :

- ➲ Le volet social avec une Fédération attractive pour les collaborateurs déjà en poste ou à recruter. Il s'agit par cet axe de travailler sur un programme APAJH d'attractivité des métiers en appliquant autant que faire se peut, le principe d'Autodétermination des équipes professionnelles dans l'accompagnement des personnes.
- ➲ Le volet environnemental par l'établissement d'un programme de réduction des émissions carbone des structures en gestion nationale et de celles des associations départementales volontaires en fonction des préconisations déjà définies et des bonnes pratiques élaborées notamment par l'Agence Nationale d'Appui à la Performance des établissements de santé et médico-sociaux (ANAP).
- ➲ Un volet environnemental ambitieux est susceptible d'avoir des effets bénéfiques sur l'attractivité des métiers.
- ➲ La démarche de RSE doit faire l'objet d'un pilotage et d'un suivi national et doit s'organiser en conséquence. Ainsi, la démarche RSE doit être intégrée dans les projets d'établissement et sa mise en œuvre évaluée, au même titre que celle des 10 engagements.
- ➲ Côté établissements, le pilotage de la démarche doit irriguer le fonctionnement des structures, qu'elles soient en gestion nationale ou gérées par les associations départementales. Cela implique que les

projets d'établissements des structures doivent être réfléchis en fonction de la démarche de RSE et des actions définies dans ce cadre.

Notre engagement dans cette démarche ne peut se réaliser qu'en formant l'ensemble des parties prenantes à ce qu'est la RSE et à la mise en œuvre opérationnelle de la démarche.

- ➲ Accompagner, former les parties prenantes
 - ➔ En termes de principes d'actions, les personnes en situation de handicap doivent être des parties prenantes à la démarche de RSE, en organisant une sensibilisation et des actions de formation. En effet, les personnes accompagnées déjà sensibles à la transition écologique ont beaucoup de choses à exprimer sur l'évolution de leurs accompagnements en mode RSE ou sur le fonctionnement des établissements et services qui les accompagnent de manière à entrer véritablement dans une démarche RSE.
 - ➔ Pour ce qui concerne les professionnels, les projets d'équipe pluridisciplinaire, tant en termes de qualité de vie des conditions de travail (QVCT) que de transition écologique doivent être soutenus par les directions locales et accompagnés dans leur réalisation par la Fédération.

Enrichissement de l'offre pour des accompagnements de qualité et innovants

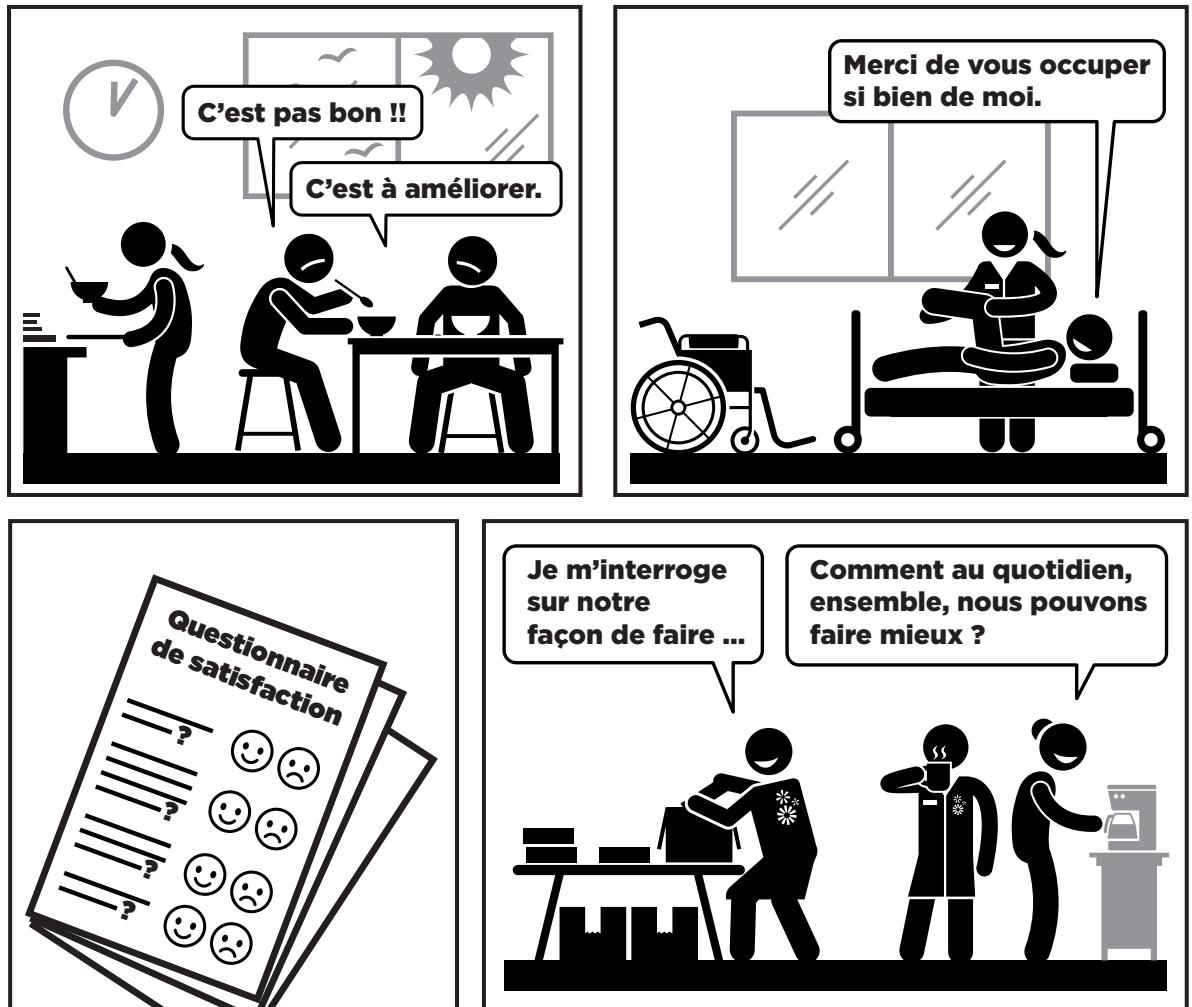
Enrichir l'offre, c'est avant tout, pour l'APAJH, un engagement et une philosophie d'accompagnement, donnant la possibilité aux personnes d'avoir le droit et le pouvoir de s'exprimer, de décider et d'agir pour leur projet de vie. L'APAJH n'a pas attendu les pouvoirs publics pour enrichir son offre, s'adaptant en permanence aux évolutions sociétales et aux besoins des personnes.

Les attentes, souhaits, choix des personnes accompagnées et de leurs proches et besoins évalués, doivent ainsi, en permanence, nourrir, guider, orienter et dynamiser les créations, les évolutions et les innovations qui permettront de diversifier et personnaliser nos modes d'accompagnement.

Il s'agit donc d'œuvrer partout et de façon engagée pour que l'Autodétermination et le Pouvoir d'agir, soient les piliers incontournables des projets des personnes en situation de handicap et de nos réponses d'accompagnement, et ce tout au long des parcours de vie.

L'APAJH est un mouvement progressiste qui a toujours su se montrer dynamique. Il s'est ancré sur les réalités des personnes en situation de handicap et de leur famille ou proches aidants d'une part et des territoires d'autre part. Il a fait du « sur mesure », imaginé des solutions, les a expérimentées, peaufinées, consolidées.

L'APAJH entend rester ce mouvement dynamique, créatif et encore plus innovant. Nos structures sont des vecteurs d'accompagnement à l'autonomie des personnes, quel que soit leur mode de vie.



L'innovation dans les établissements médico-sociaux est essentielle pour s'adapter en permanence aux souhaits, attentes et nouveaux besoins, et proposer des solutions adaptées aux personnes accompagnées.

Les idées peuvent provenir : d'une personne, d'un collectif, du terrain, de l'échelon territorial ou national. Elles peuvent être inspirées par d'autres pratiques, d'autres établissements, territoires, voire d'autres pays. Il s'agit autant d'inventions que d'évolutions de l'existant.

Les 3 grands processus transformationnels (démarche qualité, innovation et transformation) peuvent interagir au service de meilleures réponses pour les personnes en situation de handicap.

L'APAJH impulse cette transformation, qui vise à instaurer une culture de l'innovation, avec la possibilité d'expérimenter, de « tester » en dehors parfois des cadres prédéterminés.

L'innovation sociale suit une approche itérative, où les solutions sont continuellement testées, ajustées et adaptées pour mieux répondre aux défis sociaux, ce qui caractérise la démarche de l'APAJH dans ce processus. L'innovation recouvre plusieurs champs possibles (innovation sociale, innovation technologique, innovation organisationnelle, innovation environnementale etc.).

En plaçant l'innovation au cœur de leur démarche, les établissements médico-sociaux peuvent répondre de manière plus efficace et humaine aux défis actuels et futurs. Ainsi, l'innovation vient étayer les ambitions de l'APAJH dans ses différents domaines d'intervention.

Nos engagements

❶ **Personnaliser l'accompagnement :** offrir un accompagnement adapté aux besoins individuels de chaque personne, en respectant leurs choix et leurs aspirations formalisés dans leur projet personnalisé d'accompagnement (PPA).

❷ **Offrir un accompagnement de qualité tout au long du parcours de la personne,** en portant une attention particulière à chaque étape de la vie, notamment la petite enfance, l'avancée en âge et la fin de vie : formation continue des professionnels, actions de prévention et de diagnostic précoce, évolution de l'habitat et outils d'accompagnement adaptés.

❸ **Garantir une amélioration continue de nos pratiques** avec des outils d'évaluation.

❹ **Enrichir l'offre avec une approche dynamique de l'accompagnement.** Les structures s'adaptent et évoluent continuellement pour répondre aux souhaits, attentes et besoins diversifiés des personnes. Cela passe par la mise en place de pratiques flexibles et personnalisées, la création de nouveaux dispositifs d'accompagnement mais aussi le développement d'offres déjà existantes qui manquent encore sur le territoire.

❺ **Innover dans nos pratiques,** mettre en place des méthodes d'accompagnement innovantes. L'innovation ne se décrète pas ; l'APAJH et les associations fédérées doivent constituer une





réelle organisation permettant l'échange dans tous les domaines afin que les bonnes idées, les nouvelles techniques, les nouveaux outils diffusent dans tout le réseau et génèrent une réelle plus-value pour les personnes accompagnées et les professionnels.

- ⦿ L'APAJH veut **aller plus loin en garantissant une diffusion d'une culture de l'innovation** et en valorisant les pratiques innovantes et en les partageant (création d'un incubateur/observatoire de l'innovation).
- ⦿ L'APAJH s'engage à **rechercher toutes les améliorations possibles** générées par les nouveaux outils numériques et l'intelligence artificielle afin d'ouvrir de nouvelles opportunités : l'accès à l'information, aux démarches, aux apprentissages, inclusion professionnelle.
- ⦿ **La recherche permanente de tout ce qui peut permettre l'amélioration des conditions de travail** doit mobiliser l'APAJH dans le contexte de raréfaction des ressources humaines et l'innovation doit également prendre toute sa part.
- ⦿ **Intégrer les avancées scientifiques et la recherche dans nos pratiques** : veille scientifique, projet de recherche appliquée, formation continue des professionnels aux dernières avancées scientifiques et aux nouvelles pratiques.
- ⦿ **Se doter d'un réseau gestionnaire, expérimenté** : l'APAJH doit être gestionnaire (d'établissements, de services, de plateformes, de dispositifs...) afin de s'appuyer sur une expertise qui vient de la réalité de terrain.

Vers un environnement inclusif, un écosystème vertueux pour une société inclusive

L'APAJH milite et soutient l'idée d'une société inclusive dans tous les domaines : le champ de l'éducation et de l'école, de la santé, de la culture, de l'habitat, du sport, des loisirs et du travail, de la vie affective, intime et sexuelle...

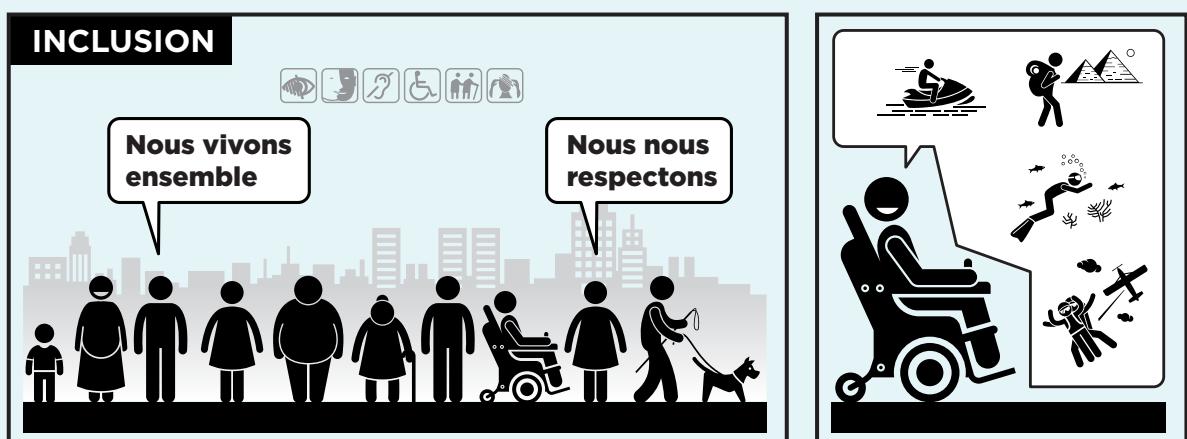
Développer une société inclusive, n'est pas exclure le principe même ou l'existence d'établissements.

Une société est inclusive lorsque tout est accessible et qu'elle permet le libre choix de tous. Les établissements ont le devoir par essence d'assurer ces missions. L'accessibilité universelle (l'accès pour tous à tous les droits) reste un idéal vers lequel tendre et pour lequel l'APAJH milite activement. Cet idéal avant d'être atteint nécessite que soient pensés tous les possibles afin de promouvoir une inclusion y compris dans un cadre institutionnel. Nos établissements, nos dispositifs, doivent s'adapter en permanence.

Dans ce contexte, les établissements ont toute leur place, notamment en matière d'hébergement. Chacun doit pouvoir choisir le mode d'hébergement qui le sécurise le plus, choisir les modalités d'accompagnement qui répondent aux mieux à ses attentes et aux besoins évalués. Il est essentiel de pouvoir offrir une palette des possibles en termes d'offres : hébergement dans un établissement, prestations à domicile ou dans les lieux de vie, cumul des deux modalités. Il s'agit d'une réponse modulaire, qui doit favoriser un parcours sécurisé avec un droit au retour.

Des établissements faisant une large place à l'Autodétermination, des établissements intégrés dans la vie locale, des établissements et des dispositifs ouverts aux autres et multipliant les partenariats. L'accompagnement par les établissements ou services peut être tout aussi inclusif à condition que ce mode d'accompagnement ait été choisi par la personne et que soit favorisée sa participation sociale selon ses choix. De nouvelles réponses doivent être imaginées, décloisonnant les modes de financement (sanitaire, médico-social, Éducation nationale) et d'organisation. C'est notre combat auprès des pouvoirs publics.

Nos territoires doivent devenir des territoires inclusifs. Un territoire inclusif, à l'échelle de l'APAJH c'est militer pour que l'ensemble des ressources de nos établissements et dispositifs soient tournés vers l'inclusion, que ces ressources puissent être mobilisées par les personnes en fonction de leurs souhaits et besoins évolutifs, qu'elles soient accompagnées ou non en établissement.



Cette ambition nécessite un accompagnement personnalisé, souple et coordonné, dans l'esprit de la Charte accessibilité universelle :

⦿ **Coopération :** constituer un écosystème autour de la personne, capable d'apporter des réponses adaptées, coordonnées et agencées en fonction des spécificités de ses attentes et des ressources disponibles (parties prenantes, territoires et environnement). Proposer un assemblage de réponses, dispensées par plusieurs acteurs et coordonnées au service des parcours.

⦿ **Co-construction :** adapter l'accompagnement par le croisement des savoirs et le partage de la valeur ajoutée entre l'ensemble des parties prenantes (personne accompagnée, familles, proches

aidants et professionnels). Favoriser une évaluation croisée et régulière des parties prenantes.

❶ **Formation et sensibilisation :** former les professionnels, l'ensemble des acteurs sur les besoins spécifiques des personnes et sur les pratiques inclusives.

❷ **Le cousu-main :** proposer des réponses sur mesure, personnalisées et modulaires en fonction des spécificités de chaque personne accompagnée : attentes, besoins, ressources disponibles (parties prenantes, territoires et environnement).

❸ **Évolutivité :** tenir compte de l'évolution des attentes, des besoins évalués, et des ressources disponibles pour ajuster l'accompagnement, grâce à une évaluation croisée et régulière.

Nos engagements

❶ **Valoriser la diversité des parcours et des expériences de vie des personnes accompagnées, lorsque c'est un choix.**

❷ **Avoir une vision globale, nationale, diversifiée.** Pour cela il convient d'assurer un maillage national de l'ensemble du territoire : l'APAJH doit couvrir l'ensemble du territoire national pour être connectée à la diversité des réalités locales. Cette couverture nationale passe par deux modalités : la présence d'Associations Départementales Fédérées, la présence directe de la Fédération.

❸ **Renforcer la fonction de soutien et de ressources des professionnels auprès des acteurs de la société pour les sensibiliser, les former et les accompagner sur les pratiques inclusives** (fonction d'appui-ressources : actions d'accompagnement des professionnels de nos structures vers ceux d'autres secteurs pour qu'ils puissent mieux accueillir et accompagner les personnes en situation de handicap et vulnérables).

04.

UN RÉSEAU ENGAGÉ

Un engagement militant

Un citoyen qui se mobilise et s'engage fermement pour défendre les droits des personnes et lutter contre les injustices est un militant APAJH. Son engagement constant et durable vise à transformer la société.

L'action de l'APAJH est avant tout une action citoyenne ouverte à tous, où chacun peut trouver sa place. Cette action n'est pas exclusive aux membres de notre réseau. Toute personne partageant nos valeurs peut participer à nos actions militantes et contribuer à notre mission. Cette participation collective apporte une diversité de perspectives et de compétences précieuses pour notre réseau.

Notre objectif : une participation active dans les différentes instances de réflexion, de décision pour défendre les droits des personnes en situation de handicap et vulnérables.

L'ambition des militants de l'APAJH est essentielle pour porter haut les valeurs et les missions de l'association. En tant qu'interlocuteurs privilégiés des pouvoirs publics, ils jouent un rôle crucial dans le dialogue et la négociation pour faire avancer leurs droits. L'APAJH se positionne comme un mouvement politique engagé, avec des positions claires et déterminées qu'elle défend avec conviction.

L'association se distingue par sa capacité à être à la fois un moteur de propositions, mais aussi de contestations si nécessaire. Elle élabore des propositions constructives pour améliorer les politiques publiques et permettre la qualité de vie des personnes. En même temps, elle n'hésite pas à contester les décisions qui vont à l'encontre de ses valeurs et des intérêts des personnes qu'elle représente.

Ce réseau de militants est divers et varié, comprenant des représentations sur les territoires à dimension variable, des associations militantes, des bénévoles, des parents, des personnes en situation de handicap, et tout citoyen investi dans les causes que nous défendons. Pour en tirer profit et valoriser cette diversité dans laquelle chaque militant a un rôle à jouer, il nous faut capitaliser sur la richesse de nos différences afin d'accompagner les militants en mobilisant les ressources disponibles à travers tout le territoire.

Pour réussir, il est essentiel de trouver le dénominateur commun qui permettra à chacun de trouver sa place, de renforcer notre cohésion. Cela passe par la mise en place de plateformes de dialogue et de collaboration, où chaque voix peut être entendue et valorisée.

Pour être efficace, l'APAJH doit se positionner sur les enjeux actuels de notre société, communiquer auprès du grand public sur la notion du handicap. Cela inclut la défense des droits fondamentaux, l'accès à l'éducation, à l'emploi, aux soins, à la vie affective, intime et sexuelle, et à une vie digne et autonome. En se mobilisant sur ces questions, l'APAJH contribue à construire une société plus inclusive et respectueuse des droits de chacun.

La gouvernance associative repose sur des liens d'adhésion et de coresponsabilité entre la Fédération et les associations membres, permettant une action coordonnée et solidaire. L'APAJH s'organise pour être toujours plus efficiente à l'ensemble des niveaux :

➲ **International :** représentation politique au Conseil Français des Personnes Handicapées pour les Affaires Européennes et Internationales.

➲ **National :** représentation politique pour participer activement et influencer les politiques publiques, pour collaborer avec diverses institutions dans la défense des droits des personnes vulnérables.

➲ **Territorial**, à travers notamment les conférences de territoire : espaces de réflexion, d'échanges et de propositions autour des projets de la Fédération.

➲ **Régional :**

→ Les délégués de région : représentation et animation régionale.

→ Les Conseils de région : instances d'échanges, de discussion et de définition d'actions.

➲ **Départemental** : chaque association départementale est juridiquement indépendante et mobilisée pour défendre les droits des personnes en situation de handicap : représentation auprès des autorités locales, des institutions et des partenaires, actions de plaidoyer, accompagnement auprès des personnes accompagnées et de leurs familles.

Un réseau gestionnaire responsable

L'APAJH est une association à but non lucratif régie par la loi de 1901. Ce modèle fondé sur les valeurs de solidarité, de citoyenneté et de laïcité qu'elle défend, implique plusieurs actions :

- ⇒ L'APAJH s'engage à une gestion efficace et éthique de ses ressources, en accord avec ses valeurs fondamentales.
- ⇒ L'APAJH investit ses ressources dans ses activités et projets pour améliorer les prestations délivrées aux personnes en situation de handicap. Il s'agit d'adopter une gestion responsable des ressources. Cela peut inclure la modernisation des infrastructures, l'acquisition de nouveaux équipements, ou le financement de projets innovants. Ses ressources peuvent aussi être utilisées pour soutenir des initiatives locales portées par les associations fédérées, favorisant ainsi une dynamique de proximité et de réactivité aux besoins spécifiques des territoires.
- ⇒ L'APAJH sensibilise le public et les partenaires à l'importance du modèle non lucratif, en soulignant les avantages de ce modèle pour la société et les personnes accompagnées.

En promouvant son modèle non lucratif et en investissant judicieusement ses réserves, l'APAJH tend à assurer une gestion responsable et durable de ses ressources, pour les personnes accompagnées et de la société dans son ensemble.

L'APAJH est aussi un réseau dynamique gestionnaire structuré :

- ⇒ **Des associations fédérées :** elles détiennent les autorisations nécessaires et gèrent les établissements, avec le soutien de la Fédération si nécessaire.
- ⇒ **Une délégation de gestion :** les associations fédérées peuvent déléguer la gestion à la Fédération, soit temporairement, soit définitivement, selon les besoins.

⦿ **Une gestion directe :** dans certains départements, l'APAJH gère directement les structures. Elle collabore étroitement avec les forces militantes locales pour animer la vie institutionnelle.

⦿ **Une représentation.** La Fédération défend les intérêts des personnes et des établissements qu'elle représente auprès des instances politiques et administratives nationales. Dans les départements, les associations gestionnaires assument ce rôle auprès des instances locales, tout comme la Fédération lorsqu'elle gère directement. Il est essentiel de bien articuler l'ensemble pour améliorer la concertation entre les différents niveaux de représentation.

⦿ **Une bonne articulation :** la Fédération joue un rôle de tête de réseau et favorise la coordination entre les différentes associations fédérées, permettant une action concertée et efficiente sur tout le territoire. Elle met à disposition des ressources et des expertises dans différents domaines : la communication, la gestion financière, les ressources humaines, la qualité, le développement... Les associations fédérées sont impliquées dans des groupes de travail et des commissions, contribuant ainsi aux différents projets menés. Leur engagement local, leurs pratiques et leur connaissance des réalités du terrain enrichissent les réflexions et permettent une mutualisation des ressources et des expertises.

⦿ **Des outils et des processus :** la Fédération élabore, crée et met à disposition des outils et des processus pour améliorer la gestion des établissements et services pour l'accompagnement des personnes. Cela inclut des démarches d'amélioration continue, des outils, et des systèmes d'information.

Un réseau collaboratif et complémentaire

À travers l'ensemble de ses structures, l'APAJH représente un ensemble de personnes accompagnées, de familles, de proches aidants, de militants, de professionnels. Elle constitue également un vivier riche et diversifié composé de dispositifs, de plateformes, de pôles innovants. Cette diversité fait de l'APAJH une représentation importante des acteurs du secteur médico-social, social, sanitaire et de la protection de l'enfance, couvrant tous les aspects de la vie quotidienne.

L'APAJH est présente dans la majorité des départements sur le territoire national. Cette présence étendue permet de répondre aux besoins locaux tout en bénéficiant d'une coordination nationale.

Ce collectif doit collaborer de manière harmonieuse et efficace, en valorisant les compétences et l'engagement de chaque niveau de l'organisation. La force du collectif est essentielle pour mener des actions communes et renforcer la coopération et la solidarité entre les composantes du réseau.

Cela inclut :

- ⦿ **Une participation à la gouvernance :** encourager la participation des personnes accompagnées et de l'ensemble des parties prenantes à la gouvernance et au réseau.
- ⦿ **Un réseau agile et autodéterminé :** développer un réseau plus agile et autodéterminé, capable de s'enrichir mutuellement, de s'adapter et de trouver des réponses rapidement aux attentes et aux besoins changeants.
- ⦿ **Un réseau puissant :** renforcer notre voix collective pour nous faire entendre, en capitalisant sur la force de notre nombre et la richesse de nos pratiques professionnelles, afin de promouvoir une société plus inclusive et solidaire.

Nos engagements

- ➊ **Dynamiser les échanges entre ses membres par l'innovation et par des outils d'expression** : créer des espaces de dialogue et de partage pour renforcer la cohésion et la collaboration.
- ➋ **Structurer une organisation permettant de créer un cadre et les conditions favorables pour l'articulation entre les parties prenantes de l'APAJH.**
- ➌ **Être présent dans tous les espaces (européens, nationaux, régionaux, départementaux et communaux)** où la politique en faveur des personnes en situation de handicap s'élabore.
- ➍ **Offrir des opportunités d'engagement adaptées à l'ensemble des citoyens** qui souhaitent s'impliquer dans les actions de l'APAJH.
- ➎ **Renforcer les partenariats.**
- ➏ **Promouvoir l'identité APAJH** pour renforcer son attractivité et le sentiment d'appartenance.
- ➐ **Promouvoir une reconnaissance de l'action citoyenne** telle que le statut du bénévole associatif avec un système de valorisations.



Ensemble, nos valeurs, nos principes d'action et nos ambitions nous permettent de créer un environnement inclusif et solidaire, où chaque personne peut s'épanouir et contribuer à la société.

L'essence de l'APAJH est la lutte pour le droit à l'École des enfants et des jeunes, un combat permanent et toujours d'actualité. Un enjeu principal de cette mission est la collaboration entre l'Éducation nationale et le secteur médico-social. Le développement des Dispositifs d'Autorégulation (DAR) et les autres dispositifs d'accompagnement scolaire et d'inclusion seraient un atout majeur, car ils ont prouvé leur efficacité.

De nombreux combats sont plus que jamais d'actualité :

➊ **L'école pour tous :** assurer l'accès à une scolarisation dans l'école pour tous les enfants, quel que soit leur handicap, en renforçant la coopération entre le secteur médico-social et l'Éducation nationale.

➋ **L'autodétermination :** promouvoir le droit des personnes en situation de handicap à faire leurs propres choix et à participer activement à la société.

➌ **L'accompagnement de l'avancée en âge :** adapter les structures pour répondre aux attentes des personnes en situation de handicap tout au long de leur vie en anticipant les besoins, en formant les professionnels, et en luttant contre la promotion de l'accueil des personnes en situation de handicap en EHPAD faite par les pouvoirs publics, qui ne sont pas adaptés.

➍ **L'accès à la santé pour les personnes en situation de handicap :** former davantage les professionnels de santé, en mettant en place des parcours de santé adaptés, et en sensibilisant le public et les professionnels aux besoins spécifiques des personnes.

Notes

Notes



Fédération APAJH
Tour Maine Montparnasse
33 avenue du Maine
29^e étage - Boîte aux lettres 35
75755 PARIS Cedex 15